

# CIRCULAIRE SEGPA DU 28 OCTOBRE 2015

---

Académie de STRASBOURG

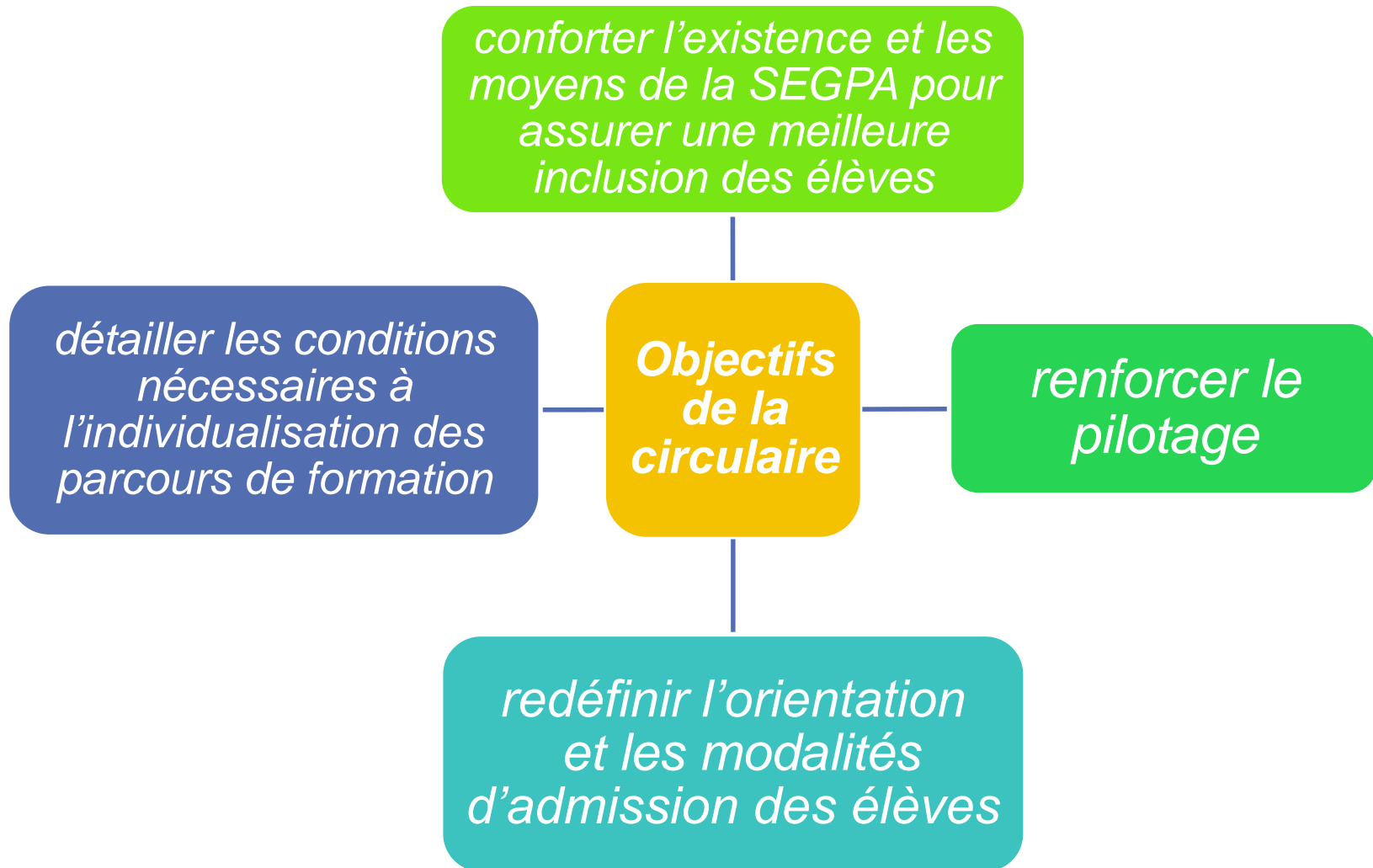
# Dimension politique de la circulaire

S'inscrit dans  
la loi de  
Refondation de  
l'école

S'inscrit dans  
la Réforme du  
collège  
(Socle, programmes)

S'inscrit pour  
des parcours  
individualisés,  
inclusifs, en  
réussite

# Souffle de la nouvelle circulaire : l'essentiel est pédagogique



# Pilotage

## Au niveau académique

### Le Recteur :

- veille à la **concertation nécessaire** entre les établissements
- désigne un **pilote académique**, qui pourra être le conseiller technique chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (CT ASH), afin de suivre sous son autorité et en lien avec les IA-Dasen, le pilotage académique global des EGPA.

## Au niveau départemental

- Les **IEN ASH**, sous l'autorité de l'IA-Dasen, sont un relais de l'action académique.

## Au niveau des établissements

- Les missions de formation, d'éducation, d'orientation et de suivi pour les élèves les plus en difficulté s'inscrivent dans la politique d'ensemble du collège, sous la responsabilité du **chef d'établissement**.

# Pilotage

## Au niveau des établissements

Le chef d'établissement :

- veille à ce que les conditions du fonctionnement inclusif de la Segpa soient inscrites dans le projet d'établissement,
- est attentif, en tant que garant de la mixité sociale, au fonctionnement inclusif de la Segpa dans le collège à travers les choix pédagogiques et organisationnels effectués.

# Points saillants de la circulaire

Modalités d'admission  
Public

Modalités  
pédagogiques  
(EPI, AP, inclusion,  
groupe de travail, co-  
intervention)

Une 6<sup>ème</sup> SEGPA  
particulière

Structure et horaires

Mission du directeur  
adjoint chargé de la  
SEGPA

Parcours AVENIR

Une ambition  
renforcée pour les  
élèves

Les champs  
professionnels

Un parcours  
individualisé pour  
chaque élève

# Modalités d'admission Public

*Le redoublement n'est plus une condition nécessaire, une pré-orientation en CM2 pour une scolarisation en 6<sup>ème</sup> SEGPA, une orientation en 5<sup>ème</sup>, orientation « exceptionnelle » en 4<sup>ème</sup>, l'orientation en 3<sup>ème</sup> n'est pas évoquée.*

*La CDA reste compétente pour les élèves en situation de handicap.*

## **Pré-orientation à la fin du CM2**

### **A la fin de la 6<sup>ème</sup> :**

À la fin de la troisième année du cycle de consolidation (sixième), dans le cas où les difficultés de l'élève sont telles qu'elles risquent de ne pouvoir être résolues dans un dispositif d'aide, le conseil de classe peut proposer une orientation vers les enseignements adaptés.

# Modalités d'admission Public

Le public ne change pas :

- « *La Segpa accueille des élèves présentant **des difficultés scolaires graves et persistantes*** »
- « *La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française. »*



# Modalités pédagogiques (l'essentiel) (EPI, AP, inclusion, groupe de besoins, co- intervention)

*Un fonctionnement qui vise  
une meilleure inclusion de la Segpa dans le collège*

Une circulaire fortement pédagogique :

*« La Segpa ne doit en effet pas être conçue comme le lieu unique où les enseignements sont dispensés aux élèves qui en bénéficient. »*

Des nouvelles modalités explicitement décrites :

Une organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège qui bénéficient de la Segpa est recherchée avec, à la fois

- **un enseignement au sein de la Segpa,**
- **des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes**
- **la mise en œuvre de projets communs entre les classes de Segpa et les classes de collège**

# Modalités pédagogiques

(EPI, AP, inclusion, groupe de besoins, co-intervention)

Des nouvelles modalités explicitement décrites:

Ces élèves sont accompagnés dans leurs apprentissages par les enseignants spécialisés,

- soit **dans leur classe au sein de la Segpa,**
- soit **dans les temps d'enseignement dans les autres classes du collège,**
- soit dans **des groupes de besoin.**

Comme tous les collégiens, ceux qui reçoivent un enseignement adapté bénéficient des enseignements pratiques interdisciplinaires (**EPI**) et de **l'accompagnement personnalisé** mis en place par la nouvelle organisation des enseignements au collège.

# Modalités pédagogiques

(EPI, AP, inclusion, groupe de besoins, co-intervention)

Les enseignants spécialisés ont la possibilité d'intervenir, en lien avec le professeur de la discipline, au sein des autres classes du collège.

Ce mode d'intervention dans un même espace-temps, en direction des mêmes élèves, de deux adultes ayant une mission d'enseignement, peut se faire à plusieurs niveaux d'action pédagogique (observation, préparation, animation, évaluation, etc.) et revêtir plusieurs formes :

- **la co-intervention** (en classe et/ou autour de projet)
- **les groupes de besoin**

**Notion d'une plus grande porosité entre enseignements généraux et enseignements adaptés**

# Modalités pédagogiques

## (EPI, AP, inclusion, groupe de besoins, co-intervention)

### **Les groupes de besoin**

Les élèves d'un niveau d'enseignement, dont les élèves qui bénéficient de la Segpa, sont répartis en groupes de besoin. Les professeurs de la discipline et l'enseignant spécialisé prennent en charge chacun un groupe, l'enseignant spécialisé apportant un étayage aux élèves les plus en difficulté.

Les élèves qui bénéficient de la Segpa sont répartis dans les groupes en fonction de leurs compétences; ils ne sont pas rassemblés dans le groupe animé par l'enseignant spécialisé. Cette organisation favorise une prise en compte des difficultés des élèves et induit des effectifs moins nombreux pour les professeurs de collège. Elle permet aux élèves en difficulté qui ne bénéficient pas de la Segpa de profiter d'un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques. Elle permet également aux élèves qui bénéficient de la Segpa de valoriser leurs compétences.

**(lieu privilégié: les moments d' AP)**

# Modalités pédagogiques

(EPI, AP, inclusion, groupe de besoins, co-intervention)

## **Les huit thèmes des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI):**

- Corps, santé, bien-être et sécurité
- Culture et création artistique
- Transition écologique et développement durable (TEDD)
- Information, communication, citoyenneté
- Langues et culture de l'Antiquité
- Langues et culture étrangères (ou régionales)
- Monde économique et professionnel
- Science, technologie et société

Réflexion sur les durées. Pratique de la pédagogie du projet  
Ce sont des lieux privilégiés où la porosité peut être vécue selon les spécificités locales.

# Une 6<sup>ème</sup> SEGPA particulière

Cette première année de collège met en place des parcours de scolarisation qui favorisent la progression des élèves dans les enseignements. Elle doit permettre de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année de classe de sixième Segpa avec une nouvelle étude du dossier.

La classe de sixième a pour objectif de permettre à l'élève de réussir son insertion au collège, de s'appropriier ou de se réappropriier des savoirs.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> SEGPA sont fortement inclus:

On veillera à ce que **chaque élève bénéficiant de la Segpa soit, dans ce cadre spécifique, rattaché toute l'année à une classe unique**, afin de faciliter l'inclusion dans le groupe et le sentiment d'appartenance.

# Structure et horaires

Horaires hebdomadaires				
Enseignements	6e	5e	4e	3e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie -Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
<b>Total</b>	<b>23 + 3 heures**</b>	<b>22 + 4 heures***</b>	<b>24 + 4 heures***</b>	<b>27 h 30 + 4 heures***</b>

\*\* Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

\*\*\* Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

PSE : a lieu dans le cadre des enseignements professionnels.

# Parcours AVENIR

**Le parcours Avenir** doit permettre à tous les élèves de Segpa de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante.

En **classe de cinquième**, l'enseignement de technologie s'appuie sur les programmes du collège

À partir de **la classe de quatrième**, la démarche de projet s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à différents champs professionnels. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines des compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers. De durée limitée, ces travaux doivent permettre plusieurs réalisations au cours de l'année scolaire afin de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes.



# Parcours AVENIR

**En classe de troisième**, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Cette préparation s'effectue dans le cadre de champs professionnels dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées. Les activités se situent en perspective d'objectifs professionnels faisant appel à des compétences communes à plusieurs métiers voisins

# Parcours AVENIR (stages)

Les stages d'initiation **en classe de quatrième** ont principalement pour objectif la découverte de milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes. Au cours de ces stages, les élèves effectuent des activités pratiques et variées et, sous surveillance, des travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail.

En classe de quatrième, **deux stages d'initiation en entreprise d'une semaine chacun** sont organisés dans deux champs (ou deux domaines) différents.

Les stages d'application en **classe de troisième** ont principalement pour objectif l'articulation entre les compétences acquises dans l'établissement scolaire et les langages techniques et les pratiques du monde professionnel. Au cours de ces stages, les élèves peuvent effectuer des travaux légers et des manipulations autorisées par le code du travail.

# Parcours AVENIR (stages)

Pour le cas où les élèves ne pourraient bénéficier de stage en entreprise en quatrième **en raison de leur âge**, ces stages seraient remplacés par un stage de découverte des formations professionnelles dans des établissements de formation.

# Une ambition renforcée et étayée pour les élèves

*« L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques. Cette adaptation favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique, **tout en maintenant un haut niveau d'exigence, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.** Des pratiques de projet sont mises en œuvre tout au long de la scolarité. »*

# Une ambition renforcée et étayée pour les élèves

Les enseignants doivent proposer à tous les élèves, durant l'année de troisième, la préparation de l'épreuve orale du **certificat de formation générale (CFG)**. Le livret scolaire défini à l'article D. 311-6 du code de l'éducation atteste les connaissances et compétences acquises qui seront prises en compte pour l'attribution de celui-ci.

Tous les élèves de classe de troisième bénéficiant de la Segpa pourront être présentés au **diplôme national du brevet (DNB), plus particulièrement à la série professionnelle (DNB pro)**.

Afin d'éviter que les élèves bénéficiant de la Segpa ne renoncent à une poursuite de scolarité en CAP ou décrochent en cours de formation, une attention particulière doit être portée à la **liaison entre le collège et les lycées professionnels et établissements d'enseignement professionnel**, notamment pour ces élèves en s'appuyant sur des réseaux effectifs d'établissements.

# Une ambition renforcée et étayée pour les élèves

Des indicateurs du tableau de bord sont précisés, dans l'ambition et la poursuite du parcours :

- le taux d'inscription au DNB pro / CFG
- le taux de réussite au DNB pro / CFG
- la proportion d'élèves de troisième Segpa inscrits en CAP
- la proportion d'élèves de troisième Segpa ayant obtenu le CAP en N+2 ou N+3
- le taux de réussite au CAP.

# Les champs professionnels

Pas de grands changements (nomenclature, horaires en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>) mais **la dimension inclusive s'impose ici** aussi.

Participation aux EPI, notamment.

# Un parcours individualisé pour chaque élève

On passe au concept de parcours pour chaque élève :

-le parcours individualisé

-le parcours AVENIR

-le parcours Citoyen

-le PEAC



# Un parcours individualisé pour chaque élève

L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques.

**Cette adaptation favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique, tout en maintenant un haut niveau d'exigence**, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des pratiques de projet sont mises en œuvre tout au long de la scolarité.

C'est pourquoi les élèves de Segpa bénéficient, tout au long de leur cursus, **d'un suivi individualisé évolutif dans le temps**. A partir des informations qui lui sont communiquées par l'équipe éducative, **l'enseignant de référence de chaque division de la Segpa définit et réajuste avec l'élève les objectifs prioritaires de son projet**, inscrit dans le livret scolaire.